



Comparatif 2019 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs	VERSPIER 1	SAFRAN 2	ARIANEgr 5	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 125,62 € Couple 217,82 €	Safran Santé par Harmonie (2)	ArianeGroup par Humanis (5)			
AM / cadres	125,62 € Par adulte	110,42 € par adulte	83,41 € ouvrant droit 88,48 € conjoint	72,65 € par adulte	72,70 € par adulte	96,88 € par adulte
Enfants	Ouvrier/Empl 56,40 € AM/Cadres 59,44 €	Enfants gratuits	35,46 €	43,65 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 188,96 €	44,59 € (gratuit au-delà de 2)	59,85 € (gratuit au-delà de 2)

Prestation	VERSPIER 1	SAFRAN 2	ARIANEgr 5	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
------------	------------	----------	------------	---------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires				100% de BR	100% de BR	100% de BR
Honoraires dépassement K/KC	OPTAM Frais réels Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 480 % de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 400 % de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR	OPTAM 160% de BR Non-OPTAM 140% de BR
Frais séjour			480% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Honoraires radiologie Z	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 200% de BR Non-OPTAM 180% de BR	OPTAM 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR	OPTAM: 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR	OPTAM: 140% de BR Non-OPTAM 120% de BR
Forfait hospitalier	100% du forfait	100% du forfait	100% du forfait	20 €/jour	100% du forfait	100% du forfait
Chambre particulière	2% du Pmss (67,54 €)	3% pmss (101,31 €)	3% pmss (101,31 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (33,77 €)	3% pms/jr (101,31€) lit/acc/enfant - 16 ans	2% pms/jr (67,54€) enfant-16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
ambulance	195% de BR	365 % de BR	180% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR

Soins Médicaux

Honoraires médicaux	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Honoraires médicaux Spécialistes	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 270% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Auxiliaires médicaux	180 % de BR	160 % de BR	200% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Médecines douces	5 séances x 50€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie etc...	3 séances x 25€ /an (ostéopathie, chiropractie)	4% pmss / an (135,08 €)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de BR	160 % de BR		100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Radiologie	OPTAM 300% de BR Non-OPTAM 200% de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 200% de BR Non-OPTAM 180% de BR	OPTAM 145% de BR Non-OPTAM 125 % de BR	OPTAM 170% de BR Non-OPTAM 150% de BR	OPTAM 220% de BR Non-OPTAM 200% de BR
Pharmacie	100% de BR Non remboursé 6%pmss/an	100% de BR	100% de BR	100% de BR	100 % de BR	100 % de BR
Orthopédie	310% de BR	560% de BR	350% de BR	250 % de BR	300 % de BR(4)	400 % de BR(4)
Appareillage acoustique	310 % de BR (619,10 €)	710% de BR (1417,94 €)	35% du pmss 1181,95€ + 60% BR = 1301,77€	100 % de BR (199,71 €)	300 % de BR (599,13 €)	400 % de BR (799 €)



Comparatif 2019 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestation	VERSPIER ¹	SAFRAN ²	ARIANEgr ⁵	MYRIADE	PAVILLON ³⁰⁰	PAVILLON ⁴⁰⁰
------------	-----------------------	---------------------	-----------------------	---------	-------------------------	-------------------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (709,17 €)	100% de BR	Forfait 16% du pmss (540,32 €)	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Forfait cure		+ 10% pmss (337,70 €)		-----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de BR	220% de BR	100 % de BR	100 % de BR	100 % de BR
Prothèses Conventionné	350 % de BR max 376,25 €	553,50% de BR max 595,01 €	500% de BR	250 % de BR	300 % de BR	400 % de BR
Implants	700€ par implant max 2/par an/bénéficiaire	600€ par implant max 2/par an/bénéficiaire	28 % pmss (945,56 €) par implant, 2 dents/an. Avance 3 ans si justificatif	Forfait 250 € par an Pouvant servir à prothèses non remboursés SS, implants, parodontie.	Forfait 300 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire	Forfait 400 € par an Pouvant servir à implants, parodontie, pose d'appareil provisoire
Prothèses Non conventionné	140 % de BR Max 150,50 €	350% de BR Max 376,25 €	15 % pmss (506,55 €) par prothèse			
Parodontologie	6% du pmss = 202,62 €	250 € /an (et 50€ / prothèse provisoire)	400 € /an par an et par bénéficiaire			

Optique

Monture et/ou verres	Monture : (150 €) Verres de 130,76 € à 230€ suivant dioptries (408,40€ mini/604,8€ max) ⁽³⁾	Monture : 150 €. Verres de 105 € à 350 € suivant dioptries (360€ mini / 850 € max ⁽³⁾)	Monture : 150 € + de 120€ à 350 € par verre suivant dioptries. (390€ mini / 850 € max ⁽³⁾)	100% de BR et 8 % du pmSS (270,16 €) ⁽³⁾	100 % du TRSS et 340 € (100 € monture, 100 € par verre simple, 120 € par verre complexe ⁽³⁾)	100 % du TRSS et 420 € (120 € monture, 130 € par verre simple, 150 € par verre complexe ⁽³⁾)
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (135,08 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% pmss par an/par paire (202,62 €)	8 % du pmss par an 270,16 € par bénéficiaire (remboursées ou non SS)	12 % du pmss par an 405,24 € par bénéficiaire (remboursées ou non SS)	(100% BR acceptées) et (acceptées ou pas) 4% du pmss/1 fois par an/ par personne : 135,08 €	Acceptées : 100 % de BR + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acceptées : 100 % de BR + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	450 € / oeil	25% pmSS / oeil (844,25 €)	25% pmSS / oeil (844,25 €)	100 €/œil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Lexique et Précisions

„ Les remboursements affichés sont ceux de la sécurité sociale + ceux de la mutuelle cumulés.

- „ PmSS: plafond mensuel sécu (3377 € au 1.01.19)
- „ OPTAM = Médecin signataire du contrat (remplace CAS)
- „ Non-OPTAM = Médecin non signataire du contrat
- „ BR = Base de Remboursement de la sécurité sociale

(1) Verspieren (option 2) contrat comme en activité pour ex-salariés SNPE. C'est un contrat fermé, personne n'y entre, le nombre d'adhérents diminue donc régulièrement. L'assureur a changé mais le courtier reste Verspieren.

(2) Il s'agit du contrat Safran Santé géré par Harmonie. Il y a aussi Safran santé + aux prestations plus élevées, au tarif de 144,74 € en 2018 par assuré et « Convention Santé » (Lien Sud n°58) mais aux remboursements inférieurs à Pavillon.

Ces contrats Safran s'adressent à des retraités Herakles qui ont pris leur retraite avant le 01.10.17.

(3) Voir limitations de durée dans contrats. Pour l'optique la nouvelle loi impose 1 changement tous les 2 ans sauf enfants ou correction visuelle modifiée.

(4) Limité à 300€ par an pour les prothèses capillaire, mammaire, oculaire.

(5) Nouveau. Pour ceux qui ont pris leur retraite ASL / ArianeGroup à compter du 01.10.17, ils ont accès à ce contrat ArianeGroup géré par Humanis. Le tarif ouvrant droit est allégé de 5 € grâce à un fonds de réserve pour une durée de 3 ans. Il existe 2 options A et B à ce contrat au tarif mensuel de : A : + 6,08 € par adulte (enfant: 3,4€) et B : + 21,95 € (enfant: 10,8 €).